



Rubrique
Solidarités

Contact Presse

Alexandra Brigueat-Trubet
Direction de la communication
03 25 42 50 81
06 60 42 74 66
alexandra.brigueat-trubet@aube.fr

—
Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Standard
03 25 42 50 50

Schéma de l'autonomie 2024-2028

Restitution de la phase de consultation et de concertation

Les élus départementaux voteront en fin d'année le Schéma de l'autonomie 2024-2028 en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et des aidants.

Chef de file des politiques en faveur des personnes âgées et en situation de handicap et des aidants, le Département se doit de faciliter leur quotidien. Ainsi, le schéma de l'autonomie doit faire évoluer l'accompagnement médico-social des Audois en perte d'autonomie. Il aidera aussi à lutter contre leur isolement et favorisera une meilleure inclusion.

Le Département est accompagné dans cette démarche par le cabinet d'études, de conseil et de formation Autonomii, dont les équipes sont aux côtés des acteurs publics, associatifs et privés dans l'adaptation de leurs offres au vieillissement de la société et au handicap.

Après une première phase d'état des lieux et de diagnostic, une consultation auprès du public (questionnaires à destination des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et des aidants) et une concertation auprès des professionnels (ateliers participatifs sur l'ensemble du territoire) ont été lancées pour connaître les besoins et les attentes de chacun.

Désormais achevée, cette phase de consultation est restituée.



Rubrique
Solidarités

Contact Presse

Alexandra Brigueat-Trubat
Direction de la communication
03 25 42 50 81
06 60 42 74 66
alexandra.brigueat-trubat@aube.fr

—
Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Standard
03 25 42 50 50

■ La phase de consultation et de concertation

La phase de consultation et de concertation était une étape essentielle dans le processus d'élaboration du Schéma de l'Autonomie. Elle doit permettre d'enrichir le premier diagnostic réalisé en fin d'année 2023 et d'identifier les enjeux des 5 prochaines années.

Cette phase s'est adressée aux :

- personnes âgées, personnes en situation de handicap et aidants,
- professionnels et acteurs territoriaux (collectivités, opérateurs, établissements, services, autres partenaires clefs).

■ Personnes âgées, personnes en situation de handicap et aidants

Les Audois ont été consultés à travers une enquête en ligne accessible sur aube.fr et un questionnaire papier adressé par courrier aux bénéficiaires de prestations sociales (APA, PCH).

Les enseignements clefs

- **mobilisation des Audois** à cette consultation grâce à une diffusion multicanale (courriers, affiches, relai partenariat) : près de 3 600 bénéficiaires ont répondu à l'enquête ;
- Besoin des Audois de **s'impliquer dans la construction de la politique de l'autonomie** départementale et d'être entendus ;
- **satisfaction quant à la qualité de vie perçue dans l'Aube** : une opinion globalement favorable, voire très favorable pour ¼ des répondants ;
- Nombreuses attentes exprimées pour « **vivre mieux et se sentir davantage intégré dans son lieu de vie** » dont :

.l'accompagnement dans les gestes essentiels de la vie quotidienne, le transport, les démarches administratives et l'accès à des services médicaux à proximité, en particulier chez les aînés ;

.la participation à des activités de loisirs et les occasions de créer du lien et nouer des amitiés ressortent également, en particulier chez les personnes en situation de handicap / maladie chronique.



Rubrique
Solidarités

Contact Presse

Alexandra Brigueat-Trubat
Direction de la communication
03 25 42 50 81
06 60 42 74 66
alexandra.brigueat-trubat@aube.fr

—
Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Standard
03 25 42 50 50

▪ Professionnels et acteurs territoriaux

336 professionnels, partenaires, représentants d'usagers ont participé à 14 ateliers d'une demi-journée (2 ateliers dans chaque circonscription médico-sociale du Département).

Les enseignements clefs

- Faciliter et fluidifier les parcours des personnes âgées et/ou en situation de handicap :

améliorer la coopération entre acteurs du médicosocial, du social et du sanitaire, au service de la coordination de parcours de proximité ; construire le parcours et mieux prévenir les risques de rupture (aggravation des situations, gestion de l'urgence, repérage des invisibles) ; favoriser la mobilité des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, en priorité dans les territoires ruraux et péri-urbains ; favoriser la mise en place d'un parcours résidentiel.

- Soutenir et adapter l'offre au service du parcours de vie des personnes :

renforcer l'offre d'aide et de soins à domicile sur l'ensemble du territoire, pour répondre aux différents besoins ; soutenir les établissements et services médico-sociaux (ESMS) dans le maintien, le renforcement et la transformation de leur offre ; soutenir le déploiement de l'offre d'habitat inclusif ; renforcer l'offre d'accueil familial comme alternative à l'institution.

- Faciliter l'accès aux droits et à l'information :

clarifier l'organisation départementale et outiller les acteurs pour une réponse plus efficiente aux Audois ; rendre les démarches toujours plus accessibles à tous ; renforcer les moyens d'évaluation pour toucher davantage de personnes en perte d'autonomie.

- Soutenir les Audois dans les différentes sphères impactant leur qualité de vie, renforcer leur inclusion dans la société :

renforcer le lien social et lutter contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ; développer les actions de prévention de la perte d'autonomie ; encourager l'inclusion scolaire (et périscolaire) des enfants / adolescents en situation de handicap ; favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap (formation, insertion, maintien dans l'emploi) ; faciliter l'accès aux sports, aux loisirs, sites touristiques, et à la culture pour les personnes âgées et en situation de handicap ; soutenir la participation des personnes concernées, des familles, pour une meilleure prise en compte de leurs besoins en collaboration avec le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

- Soutenir les proches aidants :

aider à se reconnaître comme aidant ; renforcer la lisibilité, l'offre de répit et l'outillage des aidants.



Rubrique
Solidarités

Contact Presse

Alexandra Brigueat-Trubet
Direction de la communication
03 25 42 50 81
06 60 42 74 66
alexandra.brigueat-trubet@aube.fr

—

Secrétariat Communication/Cabinet
03 25 42 50 28 ou 27
departement@aube.fr

Standard
03 25 42 50 50

■ la démarche globale de construction du Schéma de l'Autonomie : 1 année, 5 étapes

Pour élaborer le Schéma départemental de l'autonomie 2024-2028 en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des aidants, le Département s'est fixé comme objectif d'être dans la concertation et la co-construction avec les Audois et les acteurs publics et/ou privés investis dans la prévention de la perte d'autonomie.

5 étapes sont nécessaires à ce processus d'élaboration :

- états des lieux, diagnostic des ressources et des besoins (octobre 2023 – mars 2024),
- concertation territoriale et consultation des publics (mars-mai 2024),
- définition des orientations stratégiques et propositions d'actions (juin 2024),
- rédaction du schéma autonomie (juillet-octobre 2024),
- présentation du schéma en Assemblée départementale (novembre-décembre 2024).

Les thématiques abordées sont nombreuses :

- la prise en charge et la coordination de ces parcours,
- la prévention de la perte de l'autonomie,
- le repérage des fragilités,
- la lutte contre l'isolement,
- le soutien aux aidants,
- l'inclusion (accès aux services culture, loisirs et sports adaptés, à la scolarisation, à l'emploi à la citoyenneté),
- l'habitat sous toutes ses formes (établissement spécialisé, adaptation du logement),
- l'accès aux services du quotidien,
- la mobilité.